

de recherches sur les pêches des Grands lacs, et dans l'établissement d'un programme visant à réprimer la lamproie dans ces eaux. Cette convention est entrée en vigueur au mois d'octobre 1955 (voir aussi p. 646).

Le Canada est membre de la Commission internationale de la chasse à la baleine et il est tenu de recueillir des données biologiques sur les cétacés capturés par les baleiniers canadiens. La chasse à la baleine se pratique certaines années au large des côtes de Terre-Neuve et de la Colombie-Britannique.

L'Office des prix des produits de la pêche.—Cet office, institué en juillet 1947 en vertu de la loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche, est chargé de recommander au gouvernement des mesures de soutien quand les prix s'affaissent. L'Office fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries et se compose d'un président, choisi parmi les hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries, et de cinq membres choisis parmi les membres des sociétés de pêcheurs privées ou coopératives et représentant les diverses régions de pêche du Canada.

L'Office est autorisé à acheter des produits de la pêche de bonne qualité, aux conditions prescrites, et d'en disposer par voie de vente ou autrement, ou de verser aux producteurs la différence entre le prix fixé par l'Office et le prix moyen que le produit commande sur le marché. Cependant, l'Office n'a le pouvoir de réglementer ni les prix ni les opérations de l'industrie de la pêche ou du commerce du poisson. L'Office obtient les sommes nécessaires à son activité relative à la pêche du Fonds du revenu consolidé, jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars, mais uniquement sur l'avis du Conseil du Trésor et l'autorisation du gouverneur en conseil.

L'Office a un petit personnel chargé de l'administration. Le travail de ce personnel est étroitement coordonné avec celui du Service de l'économique du ministère des Pêcheries. Autant que possible les services requis par l'Office lui sont rendus par le personnel du ministère. L'Office a mené sur place des enquêtes sur les conditions et les possibilités du marché ainsi que sur les facteurs qui influent sur le revenu des pêcheurs dans les diverses régions de pêche. Il se tient constamment au courant de la situation financière des pêcheurs et soumet au gouvernement des recommandations basées sur les données de la situation. Il fait aussi des enquêtes spéciales quand surgissent des problèmes graves dans certaines régions.

L'Office des recherches sur les pêcheries du Canada.*—L'Office a été établi en 1937 pour succéder à l'Office de biologie du Canada, créé en 1912, et qui remplaçait lui-même le Conseil d'administration de la Station de biologie marine du Canada, institué en 1898. L'Office fonctionne sous la direction du ministre des Pêcheries comme organisme indépendant de recherche sur les pêches et poursuit des "investigations sur des problèmes pratiques et économiques se rattachant aux pêches maritimes et d'eau douce" (loi sur l'Office des recherches sur les pêcheries). Il fait pour le ministère des recherches intéressantes les problèmes que pose au ministère l'administration des pêches au Canada. L'Office remplit son mandat dans le domaine de la recherche biologique, par l'entremise de cinq centres répartis à travers le Canada, dans celui de la recherche océanographique, par deux centres et, dans celui des études technologiques, par l'entremise de cinq autres. Cet organisme se compose d'un président à plein temps, nommé par le Gouverneur en conseil, et de 18 membres bénévoles désignés par le ministre des Pêcheries. La loi sur l'Office des recherches précise que "la majorité des membres de l'Office, non compris le président, doivent être des savants, et que les autres membres de l'Office doivent représenter le ministère et l'industrie de la pêche".

Les travaux biologiques de l'Office ont pour principal objet de fournir une base scientifique générale à la conservation et à la gestion rationnelle des vastes ressources du Canada dans le double domaine des pêches maritimes et d'eau douce. Les investigations poursuivies

* Rédigé par J. L. Kask, président de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada, Ottawa.